

fidinter

The logo for fidinter, featuring the word "fidinter" in a serif font with a thin orange horizontal line underneath.

Fondation Bibliothèque Sonore Romande, Lausanne

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint de l'exercice 2024

Lausanne, le 2 avril 2025

11422 CH/LU/DX

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

au Conseil de fondation de la
Fondation Bibliothèque Sonore Romande, Lausanne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation du capital et annexe) de la Fondation Bibliothèque Sonore Romande pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision. Ce rapport annule et remplace notre précédent rapport établi le 21 mars 2025.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC fondamentales, aux exigences légales et aux statuts incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC fondamentales, et ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Lausanne, le 2 avril 2025

Fidinter SA

Giovanni Chiusano
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

pp Yan Van der Lugt
Expert fiduciaire diplômé
Expert-réviseur agréé

Annexe : Comptes annuels
Rapport de performance 2024

Mandats de révision

Fidinter SA • Rue des Fontenailles 16 • C.P. 641 • 1001 Lausanne
tél +41 21 614 61 61 • fax +41 21 614 61 60 • lausanne@fidinter.ch • www.fidinter.ch



Entreprise certifiée EXPERTSuisse



Membre indépendant

BILAN arrêté au 31 décembre 2024

	2024	2023
	CHF	CHF
ACTIF		
Caisse	200.20	153.50
PostFinance	390'948.92	90'487.72
Postfinance "petite Caisse"	1'146.85	1'275.75
Banque cantonale vaudoise, c/c	448'379.98	256'773.40
Banque cantonale vaudoise, placement à terme	200'000.00	0.00
Banque Migros	0.00	784'952.00
Total de la trésorerie	<u>1'040'675.95</u>	<u>1'133'642.37</u>
Débiteurs	1'044.40	1'442.05
Charges payées d'avance	20'057.70	17'349.71
Produits à recevoir	5'110.45	450.00
Total de l'actif circulant	<u>1'066'888.50</u>	<u>1'152'884.13</u>
Immobilisations corporelles	2'955.00	4'042.50
Total de l'actif immobilisé	<u>2'955.00</u>	<u>4'042.50</u>
TOTAL ACTIF	<u>1'069'843.50</u>	<u>1'156'926.63</u>
PASSIF		
Créanciers	0.00	1'878.12
Passifs de régularisation	26'694.31	40'429.60
Engagements à court terme	<u>26'694.31</u>	<u>42'307.72</u>
Fonds affectés	304'130.85	375'600.57
Capital des fonds	<u>304'130.85</u>	<u>375'600.57</u>
Capital de dotation	5'000.00	5'000.00
Capital libre (réserve pour activités)	734'018.34	734'018.34
Capital de l'organisation	<u>739'018.34</u>	<u>739'018.34</u>
TOTAL PASSIF	<u>1'069'843.50</u>	<u>1'156'926.63</u>

COMPTE D'EXPLOITATION

	2024	2023
	CHF	CHF
PRODUITS		
Dons de fondations et d'organisations de soutien	252'500.00	56'500.00
Total Dons (affectés) - selon tableau de variation du capital	252'500.00	56'500.00
SBS (redistribution des fonds de l'OFAS)	487'151.50	477'131.73
Total Subventions - art. 74 LAI	487'151.50	477'131.73
Canton de Fribourg	5'000.00	4'000.00
Canton de Neuchâtel	1'500.00	1'500.00
Canton du Valais	3'000.00	3'000.00
Canton du Jura	500.00	500.00
Canton de Vaud	21'000.00	20'500.00
Total Subventions (libres)	31'000.00	29'500.00
Dons des entreprises	530.00	2'050.00
Dons de fondations et d'organisations de soutien	11'570.00	5'250.00
Dons lors de successions, deuils et autres	4'880.00	21'780.00
Dons de communes	5'100.00	11'325.00
Dons privés, spontanés	85'773.62	100'387.25
Total Dons (libres)	107'853.62	140'792.25
Ventes de catalogues	312.00	452.00
Abonnements BSR actualités	2'105.00	3'850.00
Abonnements revue Générations	0.00	480.00
Vente matériel et livres	450.00	465.00
Prestations fournies à des tiers	13'618.15	11'282.60
Total Ventes catalogues et abonnements	16'485.15	16'529.60
Autres produits	448.81	513.10
Total Produits divers	448.81	513.10
Total Produits	895'439.08	720'966.68

COMPTE D'EXPLOITATION

	2024	2023
	CHF	CHF
CHARGES		
Achats de coffrets et fourres CD	0.00	255.20
Achats de CD et autres supports	2'012.75	1'363.00
Abonnements et revues	2'199.69	720.37
Achats livres	16'278.18	14'106.45
Achats Ebooks	611.99	165.51
Achats voix de synthèse	0.00	354.77
Achats matériel technique	3'801.70	671.87
Achats matériel informatique	3'531.55	7'493.12
	<u>28'435.86</u>	<u>25'130.29</u>
Prestations pour app. d'écoute	955.50	0.00
Frais imprimé bibliothèque et catalogue	0.00	1'170.70
Frais liés aux bénévoles	4'558.45	4'491.20
Frais formation annuelle des lecteurs bénévoles	2'787.99	1'069.20
Frais directs de production (mandat, ProLitteris, douane, transport)	10'847.81	11'390.00
	<u>19'149.75</u>	<u>18'121.10</u>
Total Frais de production et bibliothèque	<u>47'585.61</u>	<u>43'251.39</u>
Salaires	585'837.90	595'313.55
AVS, AI, APG et AC	39'159.35	39'547.40
Caisse de compensation familiale	16'004.00	16'161.65
Prévoyance professionnelle LPP	49'344.25	49'618.95
Assurance accidents et APG maladie	11'805.85	13'504.00
Autres charges de personnel	5'720.65	9'200.00
Prestations de travail de tiers	500.00	2'400.00
Total Charges du personnel	<u>708'372.00</u>	<u>725'745.55</u>
Loyers et charges locatives	67'650.20	72'272.55
Total Frais des locaux	<u>67'650.20</u>	<u>72'272.55</u>
à reporter :	<u>823'607.81</u>	<u>841'269.49</u>

COMPTE D'EXPLOITATION

	2024	2023
	CHF	CHF
Report	823'607.81	841'269.49
Entretien, réparation et leasing (mobilier, photocopieur, inst. tél.)	2'937.62	3'185.86
Total Entretiens et réparations	2'937.62	3'185.86
Total Assurances	3'097.05	3'154.85
Total Charges d'énergie	23'165.70	22'954.40
Matériel de bureau, imprimés, photocopies	4'442.55	2'302.56
Cotisations et abonnements	487.25	1'012.45
Téléphone, fax et internet	3'783.00	4'045.10
Ports et frais postaux	19'514.42	20'219.35
Honoraires de révision	4'508.30	4'161.80
Honoraires de consulting	0.00	332.09
Frais du consortium devenu groupe	7'811.66	7'502.15
Frais divers d'administration et frais stagiaires	4'630.00	2'515.50
Total Frais administratifs	45'177.18	42'091.00
Total Frais informatiques, licences, maintenance, entretien	14'247.96	15'474.37
Publicité, annonces et expositions	8'648.00	1'864.60
Recherche de fonds	8'494.23	6'912.30
Frais de manifestations	14'650.30	13'505.70
Frais de voyage et de représentation	3'116.38	1'085.70
Campagne de visibilité	17'495.55	72'064.50
Total Frais de publicité, Frais de représentation et Frais divers	52'404.46	95'432.80
Amortissements	1'087.50	1'087.50
Total charges d'exploitation	965'725.28	1'024'650.27

COMPTE D'EXPLOITATION

	2024	2023
	CHF	CHF
Report Total des Produits	895'439.08	720'966.68
Report Total des Charges d'exploitation	965'725.28	1'024'650.27
Résultat d'exploitation	-70'286.20	-303'683.59
Intérêts bancaires et postaux	-1'183.52	-1'218.48
Total charges et produits financiers	-1'183.52	-1'218.48
Résultat avant variation du capital des fonds	-71'469.72	-304'902.07
Variation du capital des fonds	71'469.72	304'902.07
Variation du capital de l'organisation	0.00	0.00
Résultat annuel (avant allocations au capital de l'organisation)	0.00	0.00
Allocation (-) / Prélèvement au capital libre	0.00	0.00

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

	2024	2023
	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITE D'EXPLOITATION		
Résultat annuel avant variation du capital de fonds	-71'469.72	-304'902.07
Amortissements des immobilisations corporelles	1'087.50	1'087.50
Variation des débiteurs et actifs de régularisation	-6'970.79	-14'982.41
Variation des créanciers et passifs de régularisation	-15'613.41	12'100.58
SOUS-TOTAL	<u>-92'966.42</u>	<u>-306'696.40</u>
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITE D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	0.00	0.00
SOUS-TOTAL	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITE DE FINANCEMENT		
Néant, la Fondation n'a aucune dette financière		
<u>VARIATION DES DISPONIBILITES</u>	<u>-92'966.42</u>	<u>-306'696.40</u>
<u>JUSTIFICATION DES DISPONIBILITES</u>		
Etat des liquidités au 1er janvier	1'133'642.37	1'440'338.77
Etat des liquidités au 31 décembre	1'040'675.95	1'133'642.37
Variation des disponibilités	<u>-92'966.42</u>	<u>-306'696.40</u>

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL 2024

Capital des fonds	Etat au 1er janvier 2024	Allocations	Transferts internes	Utilisation	Variation nette de l'exercice	Etat au 31 décembre 2024
Fonds affectés						
Production de nouveaux livres (note 1)						
- Dons affectés		181'500.00		-181'500.00	0.00	0.00
- Loterie Romande		50'000.00		-10'000.00	40'000.00	40'000.00
- Fondation Mercier		20'000.00		-3'000.00	17'000.00	17'000.00
Formations des lecteurs (note 2)		0.00		0.00		0.00
BSR Apéro (note 3)		1'000.00		-1'000.00		0.00
Fonds de compensation art. 74 LAI (note 4)	375'600.57				-128'469.72	247'130.85
Total Capital des fonds	375'600.57	252'500.00	0.00	-195'500.00	-71'469.72	304'130.85
Capital de l'organisation						
<i>Capital de base</i>						
Capital de dotation	5'000.00					5'000.00
<i>Capital libre</i>						
Réserve pour activités (note 5)	734'018.34					734'018.34
Total Capital de l'organisation	739'018.34	0.00	0.00	0.00	0.00	739'018.34

Détail des Fonds affectés reçus en 2024	
Donateurs	Montant
Note 1 : Productions de nouveaux livres	251'500.00
Loterie Romande	50'000.00
Fondation Pierre Mercier	20'000.00
Fondation Leenaards	50'000.00
Fondation Casino Barrière Montreux	5'000.00
Fondation Anita Chevalley	2'000.00
Fondation Coromandel	25'000.00
Fondation Jacqueline de Cérenville	20'000.00
Fondation Emouna	10'000.00
Association Banderole Café	500.00
Retraites Populaires	500.00
Romande Énergie	500.00
Vaudoise Assurances	500.00
Donateur anonyme	10'000.00
Fondation Marinette et Rodolphe Barbey	2'500.00
Fondation Denise Chabert-Meysonnier	5'000.00
Fondation Fernando et Rose Inverni-Desarzens	50'000.00
Note 2 : Formation des lecteurs 2024	0.00
Note 3 : BSR Apéro	1'000.00
Migros	1'000.00
Note 4 : Fonds de compensation art. 74 LAI	247'130.85
Attribution résultat sur subvention OFAS 2015	127'653.95
Prélèvement résultat sur subvention OFAS 2016	-9'599.85
Attribution résultat sur subvention OFAS 2017	11'807.75
Prélèvement résultat sur subvention OFAS 2018	-85'279.42
Attribution résultat sur subvention OFAS 2019	1'012.60
Attribution résultat sur subvention OFAS 2020	890'765.61
Prélèvement résultat sur subvention OFAS 2021	-40'675.80
Prélèvement résultat sur subvention OFAS 2022	-215'182.20
Prélèvement résultat sur subvention OFAS 2023	-304'902.07
Prélèvement résultat sur subvention OFAS 2024	-128'469.72
Note 5 : Réserve pour activités	734'018.34
Réserve pour activités au 31.12.2024	734'018.34
L'attribution du résultat de l'exercice 2024 au fonds de compensation est faite en 2024.	

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL 2023

Capital des fonds	Etat au 1er janvier 2023	Allocations	Transferts internes	Utilisation	Variation nette de l'exercice	Etat au 31 décembre 2023
Fonds affectés						
Production de nouveaux livres (note 1)		56'500.00		-56'500.00		0.00
Formations des lecteurs (note 2)		0.00		0.00		0.00
Café littéraire - BSR Apéro (note 3)		0.00		0.00		0.00
Fonds de compensation art. 74 LAI (note 4)	680'502.64				-304'902.07	375'600.57
Total Capital des fonds	680'502.64	56'500.00	0.00	-56'500.00	-304'902.07	375'600.57
Capital de l'organisation						
<i>Capital de base</i>						
Capital de dotation	5'000.00					5'000.00
<i>Capital libre</i>						
Réserve pour activités (note 5)	734'018.34					734'018.34
Total Capital de l'organisation	739'018.34	0.00	0.00	0.00	0.00	739'018.34

Détail des Fonds affectés reçus en 2023	
Donateurs	Montant
Note 1 : Productions de nouveaux livres	56'500.00
Lions Club Sion Valesia	500.00
MiproNet Services Sàrl	500.00
Donateur anonyme	10'000.00
Fondation Jacqueline de Cérenville	20'000.00
Fondation Emouna	10'000.00
Retraites Populaires	500.00
Vaudoise Assurances	500.00
Donateur anonyme	10'000.00
Fondation Marinette et Rodolphe Barbey	2'500.00
Fonds Georges-Junod de la Fondation pour Genève	2'000.00
Note 2 : Formation des lecteurs 2023	0.00
Note 3 : Café littéraire - BSR Apéro	0.00
Note 4 : Fonds de compensation art. 74 LAI	375'600.57
Attribution résultat sur subvention OFAS 2015	127'653.95
Prélèvement résultat sur subvention OFAS 2016	-9'599.85
Attribution résultat sur subvention OFAS 2017	11'807.75
Prélèvement résultat sur subvention OFAS 2018	-85'279.42
Attribution résultat sur subvention OFAS 2019	1'012.60
Attribution résultat sur subvention OFAS 2020	890'765.61
Prélèvement résultat sur subvention OFAS 2021	-40'675.80
Prélèvement résultat sur subvention OFAS 2022	-215'182.20
Prélèvement résultat sur subvention OFAS 2023	-304'902.07
Note 5 : Réserve pour activités	734'018.34
Réserve pour activités au 31.12.2023	734'018.34
L'attribution du résultat de l'exercice 2023 au fonds de compensation est faite en 2023.	

ANNEXE AUX COMPTES ARRETES AU 31 DÉCEMBRE 2024

Informations et explications généralesForme juridique et but de la fondation

Inscrite au Registre du Commerce, la "Fondation bibliothèque sonore romande" est régie par les articles 80 et ss du CCS. Son but, d'utilité publique, est de mettre gratuitement des livres enregistrés par des lecteurs bénévoles, à la disposition de celles et ceux qui ne peuvent lire des ouvrages imprimés.

Fondements déterminants

La Fondation a été créée le 26 octobre 1976 et les statuts en vigueur ont été approuvés lors de la séance du Conseil de fondation du 23 avril 1999. Elle est certifiée Zewo depuis 1994.

Les inscriptions figurant au Registre du Commerce relatives aux personnes pouvant engager la Fondation seront mises à jour début 2025.

Membres du Conseil de fondation au 31 décembre 2024 :

		<u>Fonction</u>	<u>Signature</u>
Monsieur Sordet Philippe	*	Président	Collective à deux
Monsieur Richoz Hervé (collaborateur FSA)	*	Vice-Président	Collective à deux
Monsieur Barrillier Alain	*	Membre	Collective à deux
Madame Collaud Carole	*	Membre	-
Madaame Gaillard Saskia		Membre	-
Monsieur Haldy Philippe		Membre	-
Monsieur Milliet Paul		Membre	-
Monsieur Poget Jacques		Membre	-
Monsieur Richard Robin		Membre	Collective à deux
Madame Roduit-Oriol Amanda		Membre	-

* Membre du Bureau

Non membre ayant la signature

Madame Albanese Isabelle		Directrice	Collective à deux
--------------------------	--	------------	-------------------

Organe de contrôle et autorité de surveillance

Organe de contrôle : Fidinter SA, Lausanne

Autorité de surveillance : Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale

Fiscalité

La décision initiale d'exonération des impôts fédéral, cantonal et communal sur les successions et donations a été confirmée par l'office d'impôt des personnes morales le 12 mai 2021

Base de présentation

Les comptes de la Fondation sont présentés conformément aux exigences de la loi suisse; ils respectent également les Swiss GAAP RPC fondamentales et la Swiss GAAP RPC 21.

Principes d'évaluation - Immobilisations corporelles

Les immobilisations acquises pour un montant supérieur à CHF 3'000 sont comptabilisées à leur coût historique diminué des amortissements. Ces actifs sont amortis selon la méthode linéaire. Les durées d'utilisation sont de 5 ans pour le matériel informatique, de 8 ans pour les machines et appareils et de 10 ans pour le mobilier de bureau.

Les immobilisations acquises pour un montant inférieur à CHF 3'000 sont comptabilisées en charges.

FONDATION BIBLIOTHÈQUE SONORE ROMANDE, LAUSANNE

ANNEXE AUX COMPTES ARRETES AU 31 DÉCEMBRE 2024

Reconnaissance revenus - Subventions / Dons / Successions et legs

Les subventions, les dons, les successions et legs sont reconnus comme produits dans le compte d'exploitation dès lors qu'ils sont définitivement acquis par la Fondation.

Informations relatives à l'efficacité

A la demande de l'Ofas, tous les 4 ans, une enquête de satisfaction doit être réalisée auprès de nos bénéficiaires par une organisation externe. La dernière, SATIS V, a eu lieu en 2020. Comme lors de SATIS IV qui a eu lieu en 2016, les personnes interrogées ont une nouvelle fois donné la note de 3,9/4 à la perception de la BSR.

Gestion et placement de la fortune

La gestion de la fortune fait partie des tâches du Conseil de fondation.

Informations relatives aux rémunérations

Les membres du Conseil de Fondation ne sont pas rémunérés.
La gestion de la Fondation a été confiée à Mme Isabelle Albanese contre rémunération.

Informations relatives aux frais administratifs et de recherches de fonds

Les charges de personnel administratif et de recherche de fonds calculées sur la base des heures effectives attribuées à ces activités sont comprises dans les charges du personnel pour les montants suivants :

	2024	2023
Charges de personnel administratif	110'579	147'999
Charges de personnel de recherche de fonds	17'510	8'498

Informations relatives aux charges totales calculées et indiquées selon la méthodologie Zewo

	2024	2023
Charges d'obtention de financements (collecte fonds, publicité)	43'508.90	104'952.15
Autres charges administratives	190'602.05	254'162.77
Charges de projets et de prestations (production, enregistrements, envoi CD aux auditeurs)	732'797.85	666'753.83

Moyenne annuelle des emplois à plein temps (EPT)

Le nombre moyen annuel d'EPT ne dépasse pas 250 pour les exercices 2024 et 2023.

Montants résiduels des engagements de crédit-bail

	2024	2023
Bail à loyer - échéance au 31.12.2030	336'600	112'200

Travail effectué par les bénévoles

Le travail réalisé par les bénévoles pour l'enregistrement des livres sonores représente l'équivalent de 18'942 heures pour l'année 2024. (2023 : 18'186 heures).

Litiges

Il n'y a pas de litiges en cours

Événements importants survenus après la date du bilan

Etant donné le résultat de la demande de bénéfice d'inventaire d'une succession notifié le 24 janvier 2025, la Fondation a accepté une succession dont le produit estimé à environ CHF 69'000 sera enregistré sur l'exercice 2025.

Après la date d'établissement du bilan et jusqu'à l'adoption des comptes par le Conseil de fondation, aucun autre événement important, qui aurait pu altérer la validité des comptes annuels 2024 ou qui aurait dû être publié sous ce point ne s'est produit.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Tableau des immobilisations corporelles

CHF	Machines et appareils (technique)	
	2024	2023
Valeurs comptables nettes au début de l'exercice	4'043	6'217
Valeurs d'acquisition		
Situation au début de l'exercice	38'172	38'172
Entrées	-	-
Sorties	-	-
Situation à la fin de l'exercice	38'172	38'172
Amortissements cumulés		
Situation au début de l'exercice	34'129	33'042
Amortissement annuel	1'088	1'087
Sorties	-	-
Situation à la fin de l'exercice	35'217	34'129
Valeurs comptables nettes à la fin de l'exercice	2'955	4'043

Rapport de performance 2024

Formation et activité

La Fondation Bibliothèque Sonore Romande (BSR) a été créée en 1976. Elle est inscrite au Registre du Commerce sous "Fondation Bibliothèque sonore romande" et est régie par les articles 80 et ss du Code Civil Suisse.

La mission de la Bibliothèque Sonore Romande est de mettre gratuitement des livres audios à la disposition de celles et ceux qui ne peuvent lire des ouvrages imprimés. La BSR est une fondation privée à but non lucratif, reconnue d'utilité publique, certifiée Zewo.

La BSR est administrée par un Conseil formé d'au moins cinq personnes. Le Conseil de fondation procède lui-même à la nomination de ses membres dont le mandat se renouvelle tous les trois ans. Le Conseil doit comprendre un nombre équitable d'auditeurs. A chaque renouvellement de mandat, le Conseil de fondation désigne son Président, son Vice-président ainsi que les personnes mandatées. Le Conseil de fondation fixe le mode de signatures. Entre autres tâches, le Conseil de fondation établit le budget, approuve les comptes et le rapport annuel ainsi que l'évaluation des risques. Il se réunit aussi souvent que les circonstances l'exigent, mais une fois par année au moins. Ses décisions sont prises à la majorité absolue. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante. Il est dressé un procès-verbal des décisions du Conseil de fondation, signé par le Président et par l'auteur du compte-rendu. Le Conseil de fondation représente la fondation à l'égard des tiers. Les membres du Conseil de fondation travaillent à titre bénévole.

Le Conseil de fondation désigne un Bureau de trois à cinq membres qui expédient les affaires courantes. Le Président et le Vice-président font partie du Bureau. La Directrice participe aux séances avec voix consultative. Les compétences du Bureau sont définies par un règlement annexe.

La fortune de la BSR répond seule des obligations de celle-ci.

La fondation prend fin si son but cesse d'être réalisable et dans les autres cas prévus par la loi. En cas de dissolution, l'actif éventuel restant sera remis à une institution suisse et exonérée des impôts (poursuivant un but analogue). Le Conseil de fondation, avec l'accord de l'autorité de surveillance, décidera de l'affectation du patrimoine existant qui devra être consacré à un but similaire à celui de la fondation.

Le contrat signé entre la SBS et la BSR pour la période 2024-2027 fixe à 8'226 le nombre d'heures productives à effectuer par année pour que la BSR perçoive le montant de CHF 487'151.50 provenant de la subvention OFAS. Ce contrat est reconduit jusqu'au 31 décembre 2025. Une réduction de ce montant peut advenir si le nombre d'heures productives n'est pas atteint. En 2024, les collaborateurs de la BSR et les bénévoles professionnels ont effectué 10'215 heures productives.

En 2018, l'Ofas a introduit l'exigence de la création d'un fonds affecté pour la période contractuelle 2015-2018. Ce fonds est constitué par les résultats positifs ou négatifs des exercices ayant trait à la période contractuelle et issus de la comptabilité analytique d'exploitation art. 74 LAI. Il est reconduit pour le nouveau contrat 2024-2027.

Quelques ratios en rapport avec la performance de la Fondation

Les ratios suivants renseignent sur quelques aspects financiers de l'activité de la Fondation :

	2021	2022	2023	2024
Évolution des produits par rapport à l'année précédente	-50.77%	-16.73%	1.16%	24.19%
Part des subventions au total des produits	59.20%	71.10%	70.27%	57.86%
Disponibilité financière[i]	82.66%	79.75%	71.55%	76.52%
Cost / Income ratio	104.46%	130.03%	142.30%	107.84%

[i] Total du capital de l'organisation comparé à l'ensemble des coûts annuels.